



SECTION CAMEROUNAISE

Juillet 2012

Autonomisation de la femme rurale

**Communication présentée par Honorable Epoube née Eyoum Lydienne (Cameroun)**

**1<sup>ère</sup> Vice Présidente du Réseau des Femmes Parlementaires**

*Réunion du comité directeur*

*Bruxelles 6 – 8 juillet 2012*

Longtemps des appels ont été adressés à toutes les parties intéressées, à s'associer pour promouvoir la santé, l'éducation et les droits des femmes. Les problèmes de la femme en général ont privilégié le cas de la femme urbaine, dont la capacité de mobilisation était accentuée par sa capacité, notamment à conscientiser les Gouvernements et les décideurs sur l'importance d'inclure la femme dans les cercles de décisions.

Les informations collectées ces dernières années de manière plus approfondie sur la situation de la femme a fait ressortir que les femmes de la ville ne sont pas seules à participer au développement. Dès lors, il est indiqué, de nos jours, de s'occuper particulièrement des femmes rurales.

### **La vie des femmes rurales est très difficile :**

Le secteur rural demeure incontestablement l'un des principaux moteurs de croissance de l'économie au Cameroun, à court et moyen terme à cause de la forte implantation en milieu rural des populations Camerounaises (60% vivent en milieu rural) avec 80% qui pratiquent l'agriculture.

Les femmes rurales, qui représentent un quart de la population mondiale, sont majoritaires (52 %, soit près de 5 millions d'habitantes). Selon les données du 3e recensement de la population, la force de travail dans le domaine agricole est constituée entre 50 et 70% par les femmes.

Les femmes produisent toutes sortes de cultures vivrières. A cet effet, elles cultivent, achètent, vendent, cuisinent et nourrissent leurs enfants et leurs familles. Elles accomplissent la plupart du travail agricole et cultivent plus de la moitié de la nourriture à l'échelle nationale. Leurs contributions sont cruciales pour le bien-être de leurs familles et de leurs communautés ainsi que pour les économies locales et nationales.

C'est aussi vrai pour la femme rurale à l'échelle de l'Afrique. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), les femmes africaines rurales produisent 80% de la nourriture et effectuent la majorité du travail d'entreposage, de transport et de commercialisation des produits. Ces femmes produisent la majeure partie des cultures vivrières, en particulier dans le cadre de l'agriculture de subsistance et effectuent la plus grande part des travaux domestiques non rémunérés dans les zones rurales

Cependant les femmes rurales sont confrontées à plus de difficultés que les hommes, notamment, en ce qui concerne l'accès aux services publics, à la protection sociale, aux opportunités d'emploi, etc. à cause notamment d'un

manque d'éducation. Elles n'ont pas accès à la propriété des terres. Ainsi, leur production ne leur appartient pas et elles ne peuvent obtenir de crédits. Les hommes accaparent l'agriculture centrée sur les exportations alors que les femmes rurales subissent la volatilité des prix alimentaires.

Les ressources tirées de leur activité ne sont pas suffisantes pour l'accès à l'éducation, au matériel végétal et aux soins de santé.

La principale entrave au développement des femmes rurales est l'état d'analphabétisme qui concerne plus de 60 % des femmes en milieu rural. Pourtant l'instruction constitue un facteur clé du développement social et économique en ce qu'elle offre plus de chance à l'être humain pour s'assurer une vie meilleure et participer pleinement à son propre développement, puis à celui de sa communauté. Il existe une forte corrélation entre le niveau d'instruction d'une population d'un pays et son développement socio-économique. Il est démontré qu'il ne peut y avoir de développement durable tant qu'une frange importante de la population active reste en marge du processus de développement, faute de capacités professionnelles.

La forte proportion de femmes analphabètes que présente le monde rural, et ce malgré les multiples efforts fournis par les acteurs éducatifs, à travers les différents projets et programmes d'alphabétisation qui y ont été exécutés depuis l'indépendance, limite de fait, la participation de cette composante de la communauté aux actions de développement et la prise en main par celles-ci, de son propre devenir.

Par ailleurs, l'environnement économique et les conditions sociales dans lesquelles vivent les femmes en milieu rural sont tels que celles-ci sont dans un état de pauvreté généralisé qui, malheureusement risque de se perpétuer si des actions urgentes et à la mesure de la gravité de cet état ne sont pas entreprises en leur faveur. En effet, les femmes rurales vivent dans une sorte de cercle vicieux dont il leur est difficile de sortir sans des actions d'envergure. La situation de pauvreté des femmes milieu rural est telle que beaucoup d'entre elles ne peuvent accéder à une éducation de base conséquente. Les conditions socio-économiques des parents en général, celles des femmes en particulier font souvent que des enfants en âge d'aller à l'école ne sont pas inscrits dans des établissements scolaires, ceux parmi eux qui accèdent à l'école quittent le système sans avoir fini le cycle de base.

Une autre caractéristique des femmes rurales, est que du fait qu'elles vivent en milieu rural et dans un état ambiant d'analphabétisme, elles ne sont pas organisées, et donc arrivent rarement à mettre en synergie leurs forces, leurs capacités et leurs intelligences et tirer meilleur profit des actions à leur portée. Il faut également souligner le manque de compétences techniques et

professionnelles chez les femmes rurales qui ne permet pas de donner de la valeur à leurs produits, faute de formations techniques et spécifiques sur leurs activités de subsistance.

En conséquence, il est nécessaire d'élaborer un programme d'appui à la femme rurale en vue de contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques à travers des activités porteuses que conduiraient les femmes bénéficiaires elles-mêmes et qui s'appuie sur des actions éducatives. C'est le sens de l'autonomisation des femmes vivant en milieu rural et périurbain par le renforcement de leurs capacités économiques.

### **Autonomisation**

Les femmes rurales méritent qu'on leur donne l'opportunité de participer pleinement aux initiatives visant à répondre à ces crises et à être associées à la prise de décisions à tous les niveaux car cela les concerne directement. Leur leadership et leur participation sont essentiels pour élaborer des réponses aux problèmes actuels de développement, notamment aux récentes crises.

Libérer le potentiel des femmes rurales pourrait ainsi fortement contribuer à mettre fin à la pauvreté et à la faim ainsi qu'à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à parvenir au développement durable. L'accent pourrait être mis sur les problèmes de santé, sur l'apport de matériel végétal (semences et engrais) et sur le microcrédit.

Les résultats attendus des actions d'autonomisation des femmes rurales sont les suivants : les femmes rurales sont alphabétisées et formées à des activités pratiques et professionnalisantes ; elles initient et conduisent des activités génératrices de revenus en vue de l'autonomisation de leurs membres ; elles participent efficacement à l'appui de la gouvernance locale (santé, terres).

Au Cameroun, des actions sont orientées dans trois directions : promotion de la scolarisation féminine, de la santé maternelle et périnatale et des actions de formation professionnalisante. Ces actions sont menées en synergie au sein des Ministères en charge de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté.

Ainsi en 2011, au niveau de l'éducation, 408 écoles ont été créées, 86 000 femmes ont pu suivre des formations dans 89 centres de renforcement de capacités des femmes tandis que plusieurs programmes ont été mis en place pour encourager les jeunes filles à aller à l'école, notamment en sensibilisant les mères sur la nécessité d'envoyer leurs filles à l'école et de répartir les tâches ménagères entre garçons et filles afin que ces dernières puissent maximiser leurs chances de réussite.

Il est essentiel d'améliorer l'accès des femmes rurales à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de procréation. Il faut renforcer les systèmes de soins de santé et mettre en place de nouveaux moyens d'informer les femmes et les filles de leurs droits, en particulier concernant l'accès à la planification familiale. Ces efforts sauvent des vies et font progresser le développement humain. Chaque accouchement sans danger permet à la femme rurale d'accomplir son potentiel

La mise en place des structures féminines d'auto-encadrement consiste à amener les femmes vivant en milieu rural et périurbain à s'organiser par la création de structures d'auto encadrement locales à même d'initier et de conduire des actions de développement visant l'autonomisation de leurs membres. Il s'agit d'appuyer les femmes à se constituer en groupements/ associations et de leur donner l'encadrement et les formations utiles en vie associative ou communautaire, genre et leadership féminin et au montage de microprojets.

A cet effet, il sera mis en oeuvre un programme de sensibilisation et d'animation auprès des communautés en vue d'une mobilisation consciente et responsables d'hommes et de femmes pour une meilleure organisation de la composante femme en milieu rural et périurbain. Cette mobilisation débouchera sur la formation de groupements féminins autour d'activités sources de revenus et donc de mieux être pour ces femmes, leur famille et leur entourage en général.

Ce volet devra être complété par l'appui à l'augmentation des capacités économiques des femmes. Il s'agira de mettre à la disposition des groupements féminins des fonds leur permettant de mener des activités génératrices de revenus. Il convient de leur accorder des crédits à un taux d'intérêt qui n'excède pas 3% du montant initial et pour une durée de 12 mois tout plus et 10 mois au moins. Les fonds remboursés et les intérêts générés seront recyclés dans le milieu par un système d'auto crédit au sein du groupement bénéficiaire afin qu'en trois ans, le maximum de femmes membres puisse jouir des retombées du programme grâce aux fonds auxquels elles auront accédé. Il sera exigé des structures postulant au prêt 5% du montant sollicité comme apport personnel qui attestera du niveau d'engagement de ladite structure.

Un tel programme implique un engagement budgétaire à la dimension des ambitions nationales, sur au moins 3 ans.